

## Un chapeau de paille d'Italie



Rythme, humour et situations impromptues, dans l'univers vaudevillesque d'Eugène Labiche avec "Un chapeau de paille d'Italie" donné par la compagnie Les 7 familles samedi 30 avril à 20h30 à La Vence Scène.

### A venir



**Parole aux jeunes !**  
Samedi 30 avril de 18h à 21h30, au Patio la Ville donne la "Parole aux jeunes" avec au programme des expos, des démos, des concerts, une scène musicale ouverte...

En savoir + : 04 76 56 59 80.  
(les détails en page 2)



### Foulée du Souvenir

Pour rendre un hommage sportif aux héros de la Seconde Guerre mondiale, l'édition 2016 de la "Foulée du Souvenir" partira à 9h, rue du 8 mai 1945 le 8 mai 2016, l'occasion pour les participants de passer par tous les lieux de mémoire de la Ville.



# | actualité

## GRENIER DES SCOUTS

Afin de préparer leur grand vide-grenier, le groupe des scouts et guides de France de Saint-Egrève collecte divers objets jusqu'au 7 mai et propose donc de débarrasser caves, greniers et garages des bibelots et autres encombrants qui y sommeillent. Le ramassage se fait à domicile. Il suffit d'appeler ou d'envoyer un mail pour en bénéficier : 06 52 47 68 62 / grenier2016@free.fr

A noter, une partie des bénéfices sera reversée à l'association "Ninon soleil" qui vient en aide aux enfants gravement malades et à leur entourage et le reste permettra de financer les projets des scouts.

## TREMPLIN JEUNES TALENTS, INSCRIPTIONS OUVERTES

C'est reparti ! Le Pôle Jeunesse de Saint-Egrève lance les inscriptions pour le troisième "tremplin jeunes talents". Ouvert aux artistes de 12 à 25 ans, toutes disciplines confondues qu'ils soient chanteur, jongleur, humoriste, comédien, acrobate, freestyler... l'événement est programmé le samedi 19 novembre 2016 à 20h30 à La Vence Scène. Pour participer : c'est gratuit, il suffit d'avoir entre 12 et 25 ans, de remplir une fiche d'inscription (disponible sur simple demande par mail), de réaliser un vidéo de démonstration (de cinq minutes maximum) et de l'envoyer par mail, courrier ou en mains propres au Pôle jeunesse (7 av. de la Monta) avant le 19 octobre prochain.



L'édition 2015 en vidéo :



En savoir + : 04 76 56 59 80  
ou pole-jeunesse@mairie-st-egreve.fr

## NAGER AVEC SAINT-EGREVE ACCUEIL :

l'association Saint-Egrève Accueil propose toujours des cours de natation à partir du niveau débutant. Il reste des places disponibles, s'inscrire au 04 76 58 05 49.

## DEADLINE POETIQUE : les poètes des transports n'ont plus que

jusqu'au 5 mai pour créer leur vers, leur prose, leur slam, leurs images ou leur vidéo et participer au concours organisé par la TAG autour du thème "Dans le rétroviseur". En savoir + : www.tag.fr.

# | ville

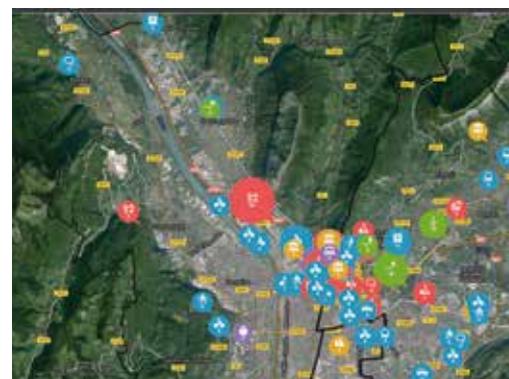


## PAROLE AUX JEUNES !

Samedi 30 avril dès 18h, au Patio, on donne la "Parole aux jeunes". En effet, des Saint-Egrévois de moins de 20 ans ont été invités à partager leurs projets, leurs aventures, leurs expériences, leurs films, leurs musiques avec d'autres jeunes (et moins jeunes !) dans le cadre d'une soirée festive qui proposera entre autres des échanges, des ateliers, des jeux, des expos photos, des démonstrations de danse... Il sera ainsi possible de découvrir des projets solidaires à Madagascar ou au Maroc, humanitaires au Népal, de magie à l'hôpital ou encore de revenir sur l'aventure "Performing arts onstage" à Disneyland Paris ou celle du "4L Trophy" au Maroc. A noter, des concerts avec Jeanec's ainsi que Tom et Marion et une scène musicale ouverte assureront l'ambiance sonore !

## PLUI : ATELIER TERRITORIAL

Dans le cadre de la concertation relative à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), la Métropole organise lundi 25 avril en mairie de Saint-Egrève un "atelier territorial" ouvert aux habitants du secteur Nord-Ouest de l'agglomération. L'objectif de cette réunion publique métropolitaine est de présenter la démarche PLUI, le planning de concertation et ses outils ainsi que de faire travailler les participants en petits ateliers sur des cartes papiers qui seront ensuite officiellement intégrées dans l'outil Carticipe (<http://plui-lametro.carticipe.fr>). Pour mémoire, le PLUI devrait être "le fruit d'une collaboration étroite avec les communes de la Métropole dans le respect de la diversité, des spécificités et des identités de chaque territoire. Maires, conseils municipaux et services communaux travailleront avec la Métropole à l'élaboration d'un document



L'outil Carticipe de la métropole (capture d'écran)

unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente".

<https://www.facebook.com/pluiLametro>  
[www.lametro.fr/937-plan-local-d-urbanisme-intercommunal.htm](http://www.lametro.fr/937-plan-local-d-urbanisme-intercommunal.htm)



## GENDARMERIE

Sauf en cas d'urgence, la brigade de gendarmerie de Saint-Egrève, située au 12 de la rue des Peupliers, accueille le public tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 18h ainsi que les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h. La brigade est joignable au 04 76 75 30 93 et en cas d'urgence faire le 17.

## CHANTIERS VACANCES D'ETE :

jeudi 12 mai à 18h30, une réunion d'information est proposée aux jeunes saint-égrévois de 16 à 18 ans souhaitant s'inscrire au dispositif des chantiers vacances mis en place cet été par la Ville.  
En savoir + : 04 76 56 59 84

# infos pratiques

## PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal : 3915

Du 23 au 29/04 : Pharmacie Chalier, Domaine Barnave 04 76 75 43 42  
Du 30/04 au 06/05 : Pharmacie de la Pinéa 04 76 75 43 33  
Centre Commercial "La Pinéa"  
Du 07 au 13/05 : Pharmacie Brossier Cohen 04 76 75 49 33  
121C avenue Général Leclerc

## SÉCURITÉ-URGENCES

Police municipale: 06 82 84 65 62  
Gendarmerie: 17 ou 04 76 75 30 93  
Centre anti-poison de Lyon: 04 72 11 69 11  
Samu: 15  
Centre de secours/pompiers: 18 ou 04 76 27 99 10  
Urgence dépannage Gaz naturel: 0800 47 33 33  
Urgence dépannage électricité: 09 72 67 50 38

## Le supplément

Dépôt légal - avril 2016 - 8 200 ex.  
Directeur de publication: Geneviève Ducarre  
Directeur de la communication: François Hernandez  
Rédaction: Service communication  
Hôtel de Ville - CS 40120 - 38521 Saint-Egrève cedex  
Réalisation: Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps  
Impression: Imprimerie du Pont de Claix

Saint-Egrève



# l'agenda du 21 avril au 10 mai 2016

23 ET 24 AVRIL

**Initiation** au QiGong pour tous par l'association ATCO.

Inscriptions et renseignements : 04 76 75 04 89.

**Tennis de table**, finales régionales organisées par la section tennis de table de l'USSE à la Halle Jean Balestas.

SAMEDI 23 AVRIL

**Handball**, l'équipe I de l'USSE reçoit Bagnols à Fontaine. 20h30.



DIMANCHE 24 AVRIL

**Souvenir** des Victimes de Guerre et Héros de la Déportation. La cérémonie se déroule rue de Champviotte à 10h45 et se poursuit au Monument aux Morts puis au Carré militaire de La Monta à 11h30.

LUNDI 25 AVRIL

**"Atelier territorial"** organisé par la Métropole à l'Hôtel de Ville dans le cadre de la concertation métropolitaine autour du PLUI. 18h30.



MERCREDI 27 AVRIL

**L'heure du conte** pour les 0-3 ans à la Bibliothèque Rochepleine. 10h30.

En savoir + : 04 76 75 40 63 ou [www.bibliotheque.saint-egreve.fr](http://www.bibliotheque.saint-egreve.fr).

JEUDI 28 AVRIL

**Conférence**, "Fleurs du Dr. Bach : sens et signatures" proposée par l'association "Corps et Sens" à la Maison des Associations. 20h30. Réservation obligatoire par mail : [corps.et.sens@orange.fr](mailto:corps.et.sens@orange.fr).



VENDREDI 29 AVRIL

**Atelier multimedia** à l'espace multimédia de la Bibliothèque Barnave sur les bases du traitement de texte avec LibreOffice. 10h.

Atelier gratuit sur inscription préalable : 04 76 75 40 63.



SAMEDI 30 AVRIL

**Tennis de table**, championnat par équipes organisé par la section tennis de table de l'USSE à la Halle Jean Balestas. 15h30. En savoir + : <http://saintegrevett.wifeo.com>

**Parole aux jeunes** 2016 au Patio. De 18h à 21h30.

**Théâtre**, "Un chapeau de paille d'Italie" à La Vence Scène par la Cie des 7 familles. 20h30.



DIMANCHE 8 MAI

**Foulée du Souvenir**, départ rue du 8 mai 1945. 9h.

**Commémoration** du 71<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 devant le Monument aux Morts et au carré militaire de La Monta. 10h45.

LUNDI 9 MAI

**Permanence** Info Énergie gratuite à l'Hôtel de ville. De 14h à 17h.

Sur rendez-vous : 04 76 56 53 00.

## LA VENCE SCÈNE cinéma



► **L'avenir**

Le 27 avril à 20h ; le 29 avr. à 20h30 ; le 3 mai à 20h30.

► **Demain**

Le 29 avril à 18h ; le 1<sup>er</sup> mai à 17h30 ; le 2 mai à 14h.

► **Le chasseur et la reine des glaces**

Le 4 mai à 15h ; le 5 mai à 18h ; le 6 mai à 20h (3D) ; le 7 mai à 17h30 ; le 8 mai à 17h30 ; le 10 mai à 20h.

► **Maggie a un plan** (VOSTF)

Le 4 mai à 20h ; le 6 mai à 20h30 ; le 7 mai à 18h ; le 8 mai à 20h ; le 10 mai à 20h30.

► **Ratchet et Clank**

Le 4 mai à 15h ; le 5 mai à 15h ; le 6 mai à 17h30 ; le 8 mai à 15h.

► **Captain America : Civil war**

Le 4 mai à 17h30 ; le 5 mai à 20h ; le 6 mai à 15h ; le 7 mai à 20h ; le 8 mai à 15h.

► **Les habitants**

Le 4 mai à 20h30 ; le 5 mai à 17h30 ; le 6 mai à 18h ; le 7 mai à 16h et 20h30 ; le 8 mai à 20h ; le 9 mai à 20h.

► **Le livre de la jungle**

Le 4 mai à 17h30 ; le 5 mai à 15h ; le 6 mai à 15h ; le 7 mai à 15h ; le 8 mai à 17h30.

► **Sky**

Le 5 mai à 20h30 ; le 9 mai à 20h30.

► **Kung Fu Panda 3**

Le 21 avril à 14h et 16h ; le 22 avr. à 14h et 16h ; le 23 avr. à 15h30 et 18h ; le 24 avr. à 14h et 16h.

► **Les Visiteurs : la Révolution**

Le 21 avril à 15h et 17h30 ; le 22 avr. à 20h ; le 23 avr. à 15h et 17h30 ; le 24 avr. à 15h.

► **Tout pour être heureux**

Le 21 avril à 18h ; le 22 avr. à 15h et 20h30 ; le 23 avr. à 20h30 ; le 26 avr. à 20h30.

► **Five**

Le 22 avril à 17h30 ; le 24 avr. à 20h30 ; le 25 avr. à 20h.

► **Quand on a 17 ans**

Le 21 avril à 20h30 ; le 24 avr. à 18h et 20h30 ; le 26 avr. à 20h.

► **No land's song** (VOSTF)

le 21 avril à 20h ; le 22 avr. à 18h ; le 23 avr. à 20h ; le 24 avr. à 17h30.

► **Adopte un veuf**

Le 27 avril à 15h et 18h ; le 28 avr. à 20h ; le 29 avr. à 18h et 20h ; le 30 avr. à 18h et 20h ; le 1<sup>er</sup> mai à 15h et 20h30 ; le 2 mai à 20h30 ; le 3 mai à 20h.

► **Mimi et Lisa**

Le 27 avril à 16h30 ; le 30 avr. à 16h30 ; le 1<sup>er</sup> mai à 16h30.

► **Robinson Crusoë**

Le 27 avril à 14h30 ; le 30 avr. à 14h30 ; le 1<sup>er</sup> mai à 14h30.

► **La saison des femmes**

(VOSTF)  
Le 27 avril à 17h30 et 20h30 ; le 28 avr. à 20h ; le 1<sup>er</sup> mai à 18h et 20h ; le 2 mai à 20h.



# Trois délibérations à la loupe

La séance du conseil municipal du 6 avril dernier a été l'occasion pour les 31 élus en présence de voter 10 délibérations qui portaient sur des sujets aussi variés que la fiscalisation de la contribution saint-égrévoise au SIVOM du Néron, le renouvellement d'une convention avec l'Association Familiale ou encore la passation d'une convention avec Dauphiné Carpe Passion. Un conseil qui a en outre été marqué par le passage de deux représentants d'associations locales venus exposer leurs réticences relatives à deux projets immobiliers privés.

## DES HABITANTS REÇUS

### EN OUVERTURE DU CONSEIL

En préambule du conseil du 6 avril dernier, deux habitants représentant l'association Bien Vivre Vence Moutonnées et celle du quartier du Muret ont été reçus. Ils étaient venus manifester leur opposition à la réalisation de deux projets immobiliers privés, l'un rue du Muret et le second rue du Vercors. Pour mémoire, le premier projet porté par HC Résidences prévoit la création de 27 logements répartis sur trois immeubles en R+2 dans la rue du Néron tandis que le second, porté par le groupe Pichet immobilier, envisage la réalisation d'un bâtiment comptant 38 appartements en R+3 rue du Vercors. Une présentation de ce dernier a d'ailleurs été proposée dans les pages de Saint-Egrève le Journal daté du mois de mars dernier.

A noter, les permis de construire relatifs à ces projets ont été déposés dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Egrève qui a été adopté par délibération du Conseil municipal le 29 juin 2011 et modifié le 24 septembre 2014. Celui-ci est disponible sur le site de la Ville.



## Intercommunalité

### Le SIVOM du Néron côté budget

Lors du dernier conseil municipal, la Ville de Saint-Egrève a décidé de maintenir la "fiscalisation" de sa contribution aux dépenses de cette intercommunalité qui regroupe six communes. En clair, cela signifie que Saint-Egrève tout comme Saint-Martin-le-Vinoux et le Fontanil-Cornillon participent à financer le SIVOM par l'imposition de leur population. En effet, le financement de ces trois communes provient de la feuille d'impôt des ménages (dans la rubrique Syndicat de communes). A noter, les municipalités "du haut", c'est-à-dire Mont-Saint-Martin, Proveyzieux et Quaix-en-Chartreuse versent pour leur part une contribution "modeste" selon une participation forfaitaire.

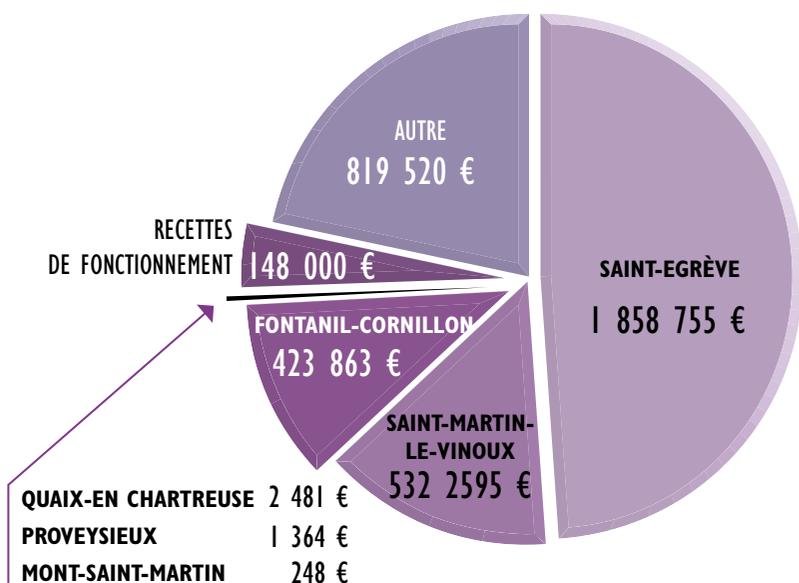


### Le point sur les chiffres du SIVOM

Le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Néron a adopté son budget primitif 2016 le 24 mars dernier. Ce budget s'élève à 2 966 969€ en fonctionnement et 819 520€ d'investissement. Parmi les dépenses de fonctionnement, on retrouve notamment :

- ▶ 1 344 380€ qui permettront le bon fonctionnement des équipements sportifs intercommunaux (comme la piscine Tournesol, le dojo à Saint-Martin-le-Vinoux ou les gymnases Longo et Terray) en finançant entre autres les personnels municipaux saint-égrévois qui en gèrent l'entretien au quotidien.
  - ▶ 886 500€ qui seront consacrés à la gestion des équipements sportifs communaux à usage intercommunal (comme la piscine des Mails ou le Complexe J. Balestas)
  - ▶ 318 455€ qui permettront à la MEEN de mener à bien ses missions grâce notamment à 258 000€ de subventions.
  - ▶ 134 613€ de subventions partagées entre les clubs sportifs intercommunaux, à savoir le RCCN et le 2RFC et qui permettront la gestion du snack de la piscine des Mails.
- Mais le SIVOM investit aussi pour construire et rénover des équipements intercommunaux. Ainsi en 2016 il va :
- ▶ financer les études du projet de piscine intercommunale à hauteur de 440 000€
  - ▶ terminer la rénovation du Gymnase Lionel Terray (65 000€)
  - ▶ réaliser des travaux de mise en accessibilité de la MEEN (15 000€)

Comment est financé le SIVOM ?



## Que fait le SIVOM ?

Le SIVOM du Néron est aujourd'hui un syndicat à la carte composé de compétences obligatoires et optionnelles. Présidé par Jean-Yves Poirier, Maire du Fontanil-Cornillon, domicilié à l'Hôtel de la Ville de Saint-Egrève, il rassemble un total de 26 000 habitants.

Son action concerne :

► **le sport.** C'est un vecteur important du développement de la coopération intercommunale qui se traduit par la réalisation et la gestion d'équipements sportifs. Aussi, le SIVOM a choisi de développer ses compétences sportives selon une réflexion entamée depuis plusieurs années,

d'après une volonté de mutualiser les moyens et par solidarité. Certaines communes adhérentes au Syndicat ont ainsi choisi de transférer progressivement au SIVOM du Néron la charge de fonctionnement de leurs équipements sportifs, dont elles restent propriétaires (ex : la piscine des Mails propriété Ville de Saint-Egrève). Le Syndicat intervient en tant que gestionnaire de l'équipement. Par ailleurs, le SIVOM du Néron a réalisé des équipements sportifs, pour lesquels il est propriétaire (ex : la piscine Tournesol).

► **l'emploi** puisqu'il assure la promotion d'actions en faveur de l'emploi et de la forma-

tion, mises en œuvre notamment par la Maison intercommunale de l'Emploi et de l'Entreprise du Néron (MEEN) et la Mission Locale.

► **le social.** Aide au fonctionnement du Centre de Planification et d'Éducation Familiale.

► **l'enseignement secondaire** à travers des subventions au Foyer et à l'Association Sportive des collèges du Canton et de lycée F. Dolto au Fontanil.

**En savoir + :**  
[www.sivomduneron.fr](http://www.sivomduneron.fr)



## ZOOM sur... La piscine intercommunale



Bientôt une nouvelle piscine pour tous

Il y a un an, le 2 avril 2015, le SIVOM du Néron a voté une délibération relative à la modification et à l'élargissement de son champ de compétences pour permettre la construction de la nouvelle piscine intercommunale. Initié depuis plusieurs années, le projet a fait l'objet de plusieurs études et d'une longue réflexion sur sa faisabilité conduite étape par étape.

A la fin du mois, le jury doit se réunir pour analyser les projets des trois groupements d'architectes qui ont été retenus lors de la précédente phase du concours lancé pour la création de cet équipement à vocation "sport-loisirs" qui sera composé de deux bassins et d'une pataugeoire en partie couverte ainsi que d'un bassin en partie extérieure et qui se substituera aux deux piscines intercommunales actuelles.

La piscine sera construite à Saint-Egrève sur une parcelle de terrain enherbé jouxtant le parc de Fiancéy comme l'ont décidé les six maires des communes membres du SIVOM.

### 9 millions

*C'est environ en euros le coût prévisionnel de la création de la future piscine intercommunale qui devrait être mise en service en 2020.*

### Environnement

## Dauphiné Carpe Passion, pour gérer la Roselière du Muscardin

La Ville a décidé de passer une convention de gestion piscicole avec l'association Dauphiné Carpe Passion afin de débarrasser le plan d'eau de la Roselière du Muscardin des espèces de poissons nuisibles qui s'y développent. En effet, parmi les dangers qui menacent le petit espace naturel sensible de Rochepleine, la surpopulation de certains poissons -qui arrachent les végétaux en se nourrissant, consomment l'oxygène et empêchent le développement d'autres espèces- participe à "eutrophiser" l'eau et nuit à la biodiversité du site.

Pour mémoire, la Roselière du Muscardin fait actuellement l'objet de mesures de protection mises en place par la Ville. Mais la participation de tous les habitants -qui doivent respecter les bons gestes en ne nourrissant pas les animaux sauvages par exemple- est nécessaire à la préservation du site.



**En savoir + :** Saint-Egrève le Journal n° 222 (p10)



Délibération n°5

vote à l'unanimité



L'association organise des pêches de gestion à la Roselière

# Convention avec l'Association Familiale



Au centre aéré de l'Association Familiale (archives)

La reconduction de la convention qui lie la Ville et l'Association Familiale a été adoptée lors du dernier conseil municipal. Ainsi les deux partenaires vont signer un nouveau document qui va régir le fonctionnement de leurs actions communes jusqu'au 31 décembre 2017. Cette convention cadre fait suite à une première convention signée le 5 juillet 2010 et renouvelée une première fois le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Elle entérine le soutien de la Ville pour les actions de l'AF en direction de l'enfance et de la famille.

**712 000€**

C'est le montant total des subventions directes que la Ville alloue aux associations saint-égrévoises pour l'année 2016.

## Le Conseil en bref

► **SIVOM DU NERON** : tarifs des entrées à la piscine des Mails et à la Piscine Tournesol (délib. n° 6 : unanimité).

► **FINANCES** : subventions de fonctionnement 2016, 2<sup>e</sup> affectation : 23 044,88€ pour l'Association Familiale et 500€ pour le MFPP (délib. n° 3 : contre : 6 ; abstention : 1 ; pour : 26) ; demande de subvention auprès de l'État pour les travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'Espace Europe (délib. n° 7 : unanimité) ; demande de subvention auprès de l'État pour les travaux de rénovation énergétique et de mise en conformité du groupe scolaire de Prédieu (délib. n° 8 : unanimité).

► **FONCIER** : renouvellement du bail pour la location du terrain de l'étang de Créton à l'Union des pêcheurs (délib. n° 4 : unanimité).

► **RESSOURCES HUMAINES** : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade (délib. n° 9 : unanimité) ; suppression et création de postes (délib. n° 10 : unanimité).

► **DIVERS** : vœu relatif à une plus grande transparence sur l'installation à Saint-Egrève des compteurs ERDF "Linky" (pour : 7 ; contre : 26).

3

En marge de l'ordre du jour du Conseil Municipal, le groupe ESC a également posé trois questions écrites à Madame le Maire qui y a répondu par oral.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Une convention entre la Ville et une association est l'aboutissement d'un travail en commun à l'issue duquel les deux parties officialisent de manière formelle le fonctionnement de leur partenariat. Un tel document est obligatoire dès lors que la subvention accordée par la collectivité à l'association est supérieure à 23 000€ annuel. Une convention fixe les règles du jeu entre les deux partenaires. Elle permet en quelque sorte le fonctionnement entre la Ville et une association. En effet, les sommes engagées étant parfois très conséquentes puisqu'elles peuvent à Saint-Egrève flirter avec le demi million d'euros, il est essentiel que soit précisé quelque part le "pourquoi" de ce soutien. Les conventions sont là pour fixer les objectifs précis de l'utilisation par les associations des deniers publics. Par exemple dans le cadre d'une convention, la Ville peut décider de ne subventionner qu'une des différentes activités d'une association (on dit alors qu'une subvention est fléchée vers une action précise). Ainsi, l'argent public ne pourra financer que cette activité à l'exclusion des autres qui doivent avoir d'autres sources de financement.

**213 044€**

C'est la subvention que la Ville a accordée en 2016 à l'Association Familiale à qui elle fournit en outre des locaux, du personnel d'entretien...

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Parmi la grosse centaine d'associations actives à Saint-Egrève moins d'une dizaine ont signé une convention avec la Commune. L'USSE, la MJC, l'Association Familiale, la Confédération Syndicale des Familles, Saint-Egrève Jumelages, à Vence Théâtre et Histoire et Patrimoine Vence Neyron Cornillon et plus récemment Dauphiné Carpe Passion fonctionnent ainsi dans le cadre d'un tel document qui les lie avec la Ville.

## EN SAVOIR plus

► **Le prochain conseil municipal** aura lieu le mercredi 8 juin à partir de 19h à l'Hôtel de Ville. Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.

► **Pour s'informer**

Le conseil municipal se réunit en moyenne une dizaine de fois par an et ses séances ont lieu (sauf exception) les mercredis. Les comptes-rendus succincts ainsi que les délibérations du conseil municipal sont consultables sur [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr) à la rubrique "Mairie" ou sur demande à l'Hôtel de Ville.

► **Expression politique :**

Conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la "Dé démocratie de proximité", les quatre groupes politiques représentés au sein du conseil municipal disposent d'un droit d'expression dans le bulletin municipal. Cette rubrique d'expression politique est ainsi consultable chaque mois dans le "Journal de Saint-Egrève". Celui-ci est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais peut être également lu et téléchargé sur le site internet de la ville [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr).

Par ailleurs et toujours sur le site internet municipal, les groupes politiques disposent également d'un espace d'expression politique à la rubrique "Mairie".